

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 05/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 29/09/16
Affichage le : 17/10/16
Transmission préfecture le : 17/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161007-lmc194734-DE-1-1
Du : 17/10/16
Délibération exécutoire le : 17/10/16

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT
ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS AU
TITRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'EAU**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME JOSÉPHINE KOLLMANNSBERGER ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil général du 18 octobre 2013 relative au Schéma Départemental de l'Eau (SDE) adopté en vue de soutenir les projets des collectivités maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et donnant délégation à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, article 32 ;

Vu les délibérations de la commune de Sartrouville en date du 9 avril 2015, du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge en date du 16 juin 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015356-0003 du 22 décembre 2015 portant transfert de la compétence « assainissement collectif » au syndicat intercommunal d'adduction de l'eau dans la région d'Ablis, adhésion de 14 communes pour cette compétence et modification des statuts du dit syndicat ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer des subventions au titre du schéma départemental de l'eau selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires	Opération	Montant €HT éligible	Taux de la subvention	Montant maximal de la subvention (€)
Sartrouville	n°6 : remplacement des collecteurs unitaires des quais de Seine	3 760 081	20%	752 016
Syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO)	n°4 : programme d'entretien 2017 de l'Orge et ses affluents*	24 840	20%	4 968
TOTAL		3 784 921		756 984

(*) montant de l'opération calculé en TTC compte tenu de la non récupération de la TVA.

Prend acte que la commune de Sartrouville a bénéficié d'un accord de commencement anticipé des travaux à compter du 1^{er} juillet 2016.

Précise que le syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge peut commencer les travaux subventionnés à compter de la notification de la délibération.

Prend acte du transfert de la compétence « assainissement collectif » des communes de La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Ponthévrard et Saint-Arnoult-en-Yvelines au syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable dans la région d'Ablis.

Accepte le transfert des subventions, accordées au titre des contrats eau ou du schéma départemental de l'eau, aux communes de La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Ponthévrard et Saint-Arnoult-en-Yvelines, au syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable dans la région d'Ablis.

Dit que les crédits de paiements des subventions seront imputés au chapitre 204 article 204142 du budget départemental exercices 2017 et suivants sous réserve du vote des crédits afférents.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 octobre 2016

ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS AU TITRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE L'EAU

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (38) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (3) : Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.